

Autre site - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **optionnel** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **OUI**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'ingénieur et technologie**

Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**

Sigle du programme: **grc2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Conditions d'admission	6
- Evaluation au cours de la formation	7

GRC2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Dans le cadre des rapports Nord-Sud, le Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes vous permet de renforcer vos capacités de recherche et d'action sur la gestion des risques et des catastrophes, que ce soit avant, pendant ou après les crises.

Votre profil

La formation est ouverte aux personnes répondant aux conditions fixées par l'ARES-CCD et respectant la procédure de candidature fixée par l'ARES-CCD.

Votre programme

Ce programme est organisé conjointement par l'Université de Liège - ULg et l'Université catholique de Louvain - UCL (Mons).

La gestion administrative de ce programme est confiée à l'ULg.

[Le programme est disponible sur le site de l'ULg .](#)

GRC2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

STRUCTURE DU PROGRAMME

[> Tronc commun](#) [[prog-2019-grc2mc-mgrc201t.html](#)]

GRC2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2019-2020

⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020

✘ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ **Axe 1 : Enseignement pluridisciplinaire relatif aux risques et catastrophes (11 crédits)**

○ **Axe 2 : Outils d'analyse, de prévention et de gestion des risques et catastrophes (13 crédits)**

○ **Axe 3 : Gestion des catastrophes : de l'urgence à la résilience (21 crédits)**

○ **Axe 4 : Travail de fin d'études (15 crédits)**

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCLouvain [en cliquant ICI](#).

GRC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».